Pour les Enfants des Bateliers

Raoul Evrard, député du Pas-de-Calais, réclame la création d'Ecoles Primaires

Avec la mort d'Olivier Deguise, député de l'Aisne, la grande corporation des bateliers a perdu un de ses meilleurs défenseurs. Raoul Evrard, député du Pas-de-Calais, a tenu à lui succéder et à continuer la campagne en faveur de l'amélioration de la malheureuse situation des « Chemineaux de la voie d'eau ».

Raoul EVRARD

Raoul Evrard, en effet, d'accord avec tous ses collègues du groupe parlementaire socialiste à la Chambre, vient de déposer un projet de loi tendant à la création d'écoles pour les enfants des bateliers, création qui s'imposait. Bien que la loi du 16 juin 1881 donne le droit à l'instruction pour tous, il se trouvait jusqu'ici une catégorie d'élèves qui, en raison de déplacements continuels, se trouvaient dans l'impossibilité de recevoir les bienfaits de l'instruction.

Un exposé troublant et juste

Dans son exposé des motifs, Evrard explique que le projet a pour but de faire cesser une injustice qui n'a, hélas ! que trop duré. Voici, du reste, comme il s'exprime :

« Les enfants des bateliers, jusqu'ici, en raison des difficultés matérielles qui résultent de la profession de leurs parents, n'ont guère pu profiter des droits que confère aux autres enfants la loi du 16 juin 1881, établissant la gratuité de l'enseignement primaire dans les écoles publiques.

« Une population que l'on peut évaluer de 70.000 à 80.000 personnes, — les bateliers — sont mis dans l'impossibilité pratique de donner aux enfants l'instruction à laquelle ils ont droit.

« Ce n'est certes pas la faute des bateliers eux-mêmes qui sentent, plus que quiconque, l'importance capitale que l'instruction présente pour l'avenir de leurs enfants.

« A de multiples reprises, ils se sont déclarés prêts à consentir à ce qu'une taxe soit prélevée pour permettre l'institution d'écoles batelières.

« Il ne saurait, naturellement, être question de les suivre dans cette voie. Leurs enfants ont, en effet, droit au même titre que tous les autres enfants à la gratuité de l'enseignement primaire.

« Il faut donc prévoir la création d'un certain nombre d'écoles primaires à l'usage des petits bateliers, mais conçues de telle sorte qu'elles n'aient pas un caractère exclusivement municipal.

« A notre connaissance, quelques communes, parmi lesquelles Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire) et St-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), ont déjà pris l'initiative de créer des classes batelières.

« Mais ce ne sont là que de très rares exceptions. Partout ailleurs, aucune commune n'a jamais consenti et ne pourra consentir pour une population nomade des sacrifices qui seront supérieurs à ceux-là mêmes qu'elle fait pour sa propre population sédentaire. Il est donc indispensable de prévoir que les écoles batelières auront un caractère national.

« Ce projet est aujourd'hui très réalisable, puisqu'on agite la question de supprimer certains collèges trop peu fréquentés.

« Ce que devront être ces écoles ? Des externats tout d'abord et, pour quelques-unes d'entre elles, des internats.

« Pour les externats, il ne sera pas impossible de trouver une méthode d'enseignement qui permettra à l'enfant, sorti d'une école aujourd'hui, de reprendre un mois plus tard, au bout du voyage effectué par le bateau qui le porte, ses études au point même où il les aura abandonnées.

« D'ailleurs, cette méthode est mise en pratique à Montceau-les-Mines et à St-Jean-de-Losne et elle donne de bons résultats.

« L'initiative de Montceau-les-Mines et de St-Jean-de-Losne est certes très louable et elle honore grandement les citoyens qui l'ont prise. Mais elle n'a été prise que dans deux communes, trois peut-être, et on ne peut s'attendre à la voir reprendre par beaucoup d'autres localités. Sans que l'Etat intervienne, l'école batelière ne sera pas. D'ailleurs, il est absolument inadmissible que les communes se substituent à l'Etat dans les dépenses qu'entraîne la création d'écoles pour les petits bateliers. C'est à l'Etat seul qu'incombent ces dépenses ; c'est à lui seul à les faire. »

Raoul Evrard et ses collègues du parlement concluent en réclamant le vote rapide de ce projet de loi.

Comme les sommes à engager ne paraissent pas devoir être élevées (5 millions environ), on est en droit d'espérer que la Chambre ne se refusera pas à voter cette loi, à réparer ainsi une flagrante injustice.

Toute la corporation des bateliers, comme tous les gens de cœur, applaudiront au noble geste de Raoul Evrard et de ses collègues.

J.-B. COLBAERT.

LES VALEURS DE PÉTROLE

Raffinerie de Pétrole du Nord

La fusion récemment décidée de cette Société avec la *Société des Mazouts du Nord*, met cette Société à l'ordre du jour.

Il est donc bon de rappeler que la *Raffinerie de Pétrole du Nord*, créée en 1891, fut réorganisée en 1919, sous la forme d'une société anonyme, au capital de 1.200.000 fr., à laquelle M. Sioen-Ribaucourt, apportait, contre 512 actions de 500 francs libérées d'un quart, un immeuble consistant en un terrain sis à Wasquehal, d'une contenance de 2 hectares 93 ares 47 centiares. En 1920, le capital fut porté à 2.250.000 francs. L'assemblée extraordinaire du 29 juin 1921 décida d'augmenter encore ce capital jusqu'à concurrence de 9.000.000 de francs, par la création de 15.000 actions nouvelles de 500 francs. Il fut, en outre, entendu que les actions anciennes, appartenant aux fondateurs, seraient dénommées actions A et seraient nominatives, et les actions nouvelles, actions B au porteur. Les deux catégories ont les mêmes droits sur l'actif et les bénéfices, mais les actions A ont droit, chacune, à 50 voix aux assemblées, tandis que les actions B n'ont droit qu'à une voix.

Les actionnaires anciens avaient le droit de souscrire 3 actions nouvelles pour 1 ancienne.

La même assemblée autorisa le Conseil à augmenter ultérieurement le capital jusqu'à 20 millions de francs.

La *Raffinerie du Nord* disposait à l'époque des éléments suivants :

Une raffinerie située au carrefour de trois villes : Lille-Roubaix-Tourcoing, couvrant une superficie de 4 hectares avec importants raccordements au chemin de fer et au canal. Sa capacité annuelle de production atteint actuellement 30.000 tonnes et elle peut stocker 7.000 tonnes dans ses réservoirs.

Un entrepôt à Aubervilliers, aux portes de Paris, raccordé à la voie ferrée et au canal, d'une superficie de 9.000 mètres carrés, d'une capacité de 7.000 hectolitres.

Un établissement de réception à Rouen, raccordé au chemin de fer et au bassin du pétrole du port de Rouen, couvrant 7 hectares et d'une capacité de stockage de 25.000 tonnes.

Résultats

Au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 1921, cette Société avait réalisé un chiffre d'affaires de 66 millions qui avait laissé un solde bénéficiaire de 3.954.467 fr. 28. Sur ce bénéfice, cette société avait distribué, à raison de 225 francs par action, la somme totale de 1.012.500 francs et avait porté aux réserves la somme de 2.096.734 fr. 49. Du bilan, on pouvait tirer les indications suivantes : Pour faire face à un passif exigible de 11.538.301 fr. 61, cette Société disposait d'un actif réalisable de 17 millions 526.710 fr. 74, sans compter un portefeuille titres et participations qui se monte à 3.703.096 fr. 40. De plus, les immobilisations et matériel figuraient pour 4 millions 640.613 fr. 52.

Le bilan de l'exercice 1921-1922, clos le 31 mars dernier, faisait ressortir un bénéfice net total de 1.156.402 fr. 65.

Le stock de marchandises au 31 mars dernier s'élevait à 14.171.788 fr. 29. Les ventes avaient atteint un chiffre de 59 millions 737.334 fr. 74, laissant un bénéfice brut de 3.331.169 fr. 49.

Le dividende total fut fixé à 65 francs brut pour les actions anciennes, nominatives et au porteur.

Les Mazouts du Nord

Cette Société est une filiale de la *Raffinerie du Nord*. Elle fut constituée à la fin de 1920, au capital de 5.000.000 de francs divisé en 10.000 actions de 500 francs chacune. Il fut créé deux catégories d'actions : 1.000 actions A et 9.000 actions B.

Chaque action A a droit à 10 voix et chaque action B à 1 voix. Les deux catégories ont des droits identiques sur l'actif et les bénéfices.

L'objet de la Société était le commerce, l'industrie et l'exploitation de tous les combustibles liquides, de quelque nature qu'ils soient.

Les apports du groupe fondateur consistant en études, transactions, options, crédits, etc., en vue de la formation de la Société, furent rémunérés par la remise de 5.000 parts de fondateur ayant droit à 25 % des bénéfices.

La *Raffinerie de Pétrole du Nord*, moyennant conditions à débattre, mettait à la disposition de la *Société des Mazouts du Nord*, ses installations de Wasquehal, de Rouen et d'Aubervilliers, pour le stockage, la manutention et la distribution des combustibles liquides et tous autres produits importés, fabriqués ou acquis par cette dernière.

Le 30 juin 1922, les actionnaires appelés à examiner les comptes de l'exercice 1921, qui se clôturaient par un déficit de 15.087 francs, émirent un avis favorable à un projet de fusion avec la *Raffinerie du Nord*.

Le 11 décembre de la même année, convoqués en assemblée extraordinaire, ils décidèrent de réaliser cette fusion sur les bases suivantes : sept actions *Mazout du Nord*, libérées d'un quart, seraient échangées contre une action *Raffinerie de Pétrole du Nord*, entièrement libérée, jouissance 1er avril 1922. Le rachat des parts aurait lieu au prix unitaire de 5 francs versés aux ayants droit.

Le rapport du Conseil d'administration signalait que la Société des *Mazouts du Nord* commençait à sortir de la période d'incubation. La situation semestrielle, arrêtée au 30 septembre 1922, faisait ressortir un bénéfice de 28.879 fr. 60, en plus d'une somme de 5.889 fr. 20 portée à la réserve pour l'amortissement des emballages et d'une somme de 14.634 fr. 64 affectée à la réserve pour amortissement des immobilisations.

La Fusion

Cette opération est aujourd'hui réalisée. Les actionnaires de la *Raffinerie du Nord*, réunis le 23 janvier, en assemblée extraordinaire, ont décidé de réaliser l'absorption de la *Société Mazouts du Nord* et ont voté les résolutions suivantes : L'apport à la *Société Raffinerie de Pétrole du Nord*, à titre de fusion, de tout l'actif de la *Société des Mazouts du Nord*, moyennant l'attribution de 1.285 actions de 500 francs, entièrement libérées, est approuvé.

L'assemblée a décidé la création de 1.285 actions nouvelles de 500 francs, représentant une augmentation de capital de 642.500 francs, qui seront attribuées à la *Société des Mazouts du Nord*, en représentation de l'apport par elle effectué à la *Société Raffinerie de Pétrole du Nord*.

Ces actions participeront aux bénéfices à compter du 1er avril 1922. Les porteurs d'actions A de la *Société des Mazouts du Nord* recevront des actions A de la *Société Raffinerie de Pétrole du Nord*, et les porteurs d'actions B de la *Société des Mazouts du Nord*, recevront des actions B de la *Société Raffinerie de Pétrole du Nord*.

Comme nous l'avons dit plus haut, les actions seront attribuées à raison de une action *Raffinerie de Pétrole du Nord* entièrement libérée, pour sept actions *Mazouts du Nord*, libérées d'un quart. Les actions *Mazouts du Nord* appartenant à la *Société Raffinerie de Pétrole du Nord* seront éteintes par confusion. Le Conseil d'administration de la *Société Raffinerie de Pétrole du Nord* fixera lui-même et ultérieurement les conditions et les délais de l'échange à effectuer.

L'assemblée a apporté des modifications aux articles 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 23 et 25 des statuts.

L'assemblée a nommé comme administrateurs MM. Edouard Ribaucourt, industriel, à Bruxelles, président de la *Société de Teintures et Apprêts La Moderne* ; René Baudon, métallurgiste, président de la *Chambre Syndicale Métallurgique de Lille et du Nord*, vice-président de la *Chambre de Commerce de Lille* ; Joseph Béghin, fabricant de sucre et raffineur, à Thumeries, membre de la *Chambre de Commerce de Lille* ; Louis Tiberghien-Motte, manufacturier, ancien membre de la *Chambre de Commerce de Tourcoing* ; comte Alfred de Montigny, propriétaire, administrateur des *Etablissements L. Bian et Cie* ; Félix Facques, industriel, à Sentheim, administrateur des *Etablissements L. Bian et Cie* ; Prosper Rigot, industriel, à Lille, qui composeront désormais le Conseil d'administration, avec MM. Alfred Plateau, industriel, à Wasquehal ; Emile François, industriel, à Paris ; Marcel Plateau, industriel, à Lille, administrateurs actuels.

En conséquence, une assemblée générale constitutive est convoquée pour le jeudi 15 février 1923, à 14 heures, avec l'ordre du jour suivant :

1° Lecture du rapport des commissaires sur les apports en nature de la Société *Mazouts du Nord* et sur les avantages attribués en représentation de ces apports.

Ce rapport imprimé sera tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, cinq jours au moins avant l'assemblée ;

2° Vote sur les conclusions de ce rapport et sur la constitution définitive de l'augmentation de capital :

3° Modifications à l'article 5 des statuts, en conséquence de l'augmentation de capital ;

4° Nomination d'un commissaire des comptes en remplacement de M. Edouard Ribaucourt, nommé administrateur à l'assemblée dernière.

PALMOLIVE
PALMOLIVE
UN NOUVEAU SAVON DE TOILETTE
A BASE D'HUILES DE PALME ET D'OLIVE
PRIX 2 frs.

Bulletin Economique

A propos de la hausse du sucre

Avec la hausse considérable sur le sucre qui vient de se produire en bourse, les mercantis reprennent une nouvelle ardeur et s'apprêtent déjà à rançonner les consommateurs.

Le 15 février, le sucre était vendu au détail 3 fr. 40 le kilo dans toutes les épiceries, logiquement avec la hausse de 0 fr. 60 au kilo qui vient de se produire en bourse, le sucre devrait être vendu d'ici quinze jours ou trois semaines, quand les anciens stocks auront été épuisés, 4 fr. le kilo au maximum.

Or, le 16 février, 24 heures après la hausse constatée, des commerçants vendaient déjà à Béthune et dans les environs le kilo de sucre 4 fr. Bien mieux, certains grossistes de notre région faisaient publiquement savoir que dorénavant le sucre serait fourni au prix de gros, à raison de 4 fr. 50 environ le kilo.

Devant un tel scandale, nous croyons savoir que des parlementaires vont incessamment interpeller le gouvernement pour savoir quelles mesures il compte prendre en vue de combattre la spéculation éhontée des mercantis.

Quand vous serez à PARIS
il vous sera utile de connaître
chaque jour ce qui se passe ici
vous pourrez lire ce journal dans
le Hall de l'AGENCE HAVAS
62, Rue de Richelieu, PARIS

PARIS (Halles Centrales), 17. — *Viandes*. — Bœufs quartier derrière, 2 à 5 ; quartier devant, 1 à 2.60 ; aloyau, 3 à 8 ; cuisses, 2.80 à 4.20 ; Veau, 1re qual., 8.50 à 10.50, 2e qual., 6.60 à 8.40, 3e qual., 5 à 6.50 ; Moutons, 1re qual., 9.70 à 11.20, 2e qual., 8.20 à 9.60, 3e qual., 5 à 8.10 ; Gigots, 9.50 à 12 ; carrés parés, 6 à 17 ; porcs entiers au demi, 1re qual., 7.20 à 8.40, 2e qual., 6 à 7.10 ; filets, 6 à 10 ; jambon, 6 à 11.50.

Beurres. — Centrifuge Normandie 16.00 ; Bretagne 15.90 ; Charente et Poitou, 16.40 ; Touraine 16.20 ; divers, 15.80 ; Marchands Normandie, 14.80 ; Bretagne, 14.70 ; Centre, 14.40 ; divers, 14.50.

Œufs. — Œufs Normandie extra, 480 ; choix, 460 ; Bretagne choix 400, ordinaire, ... ; Touraine choix, 430, ordinaire, 420 ; Poitou choix, 490, ordinaire, 420 ; Auvergne, 400 ; Midi choix, 430, ordinaire, 390.

Volailles. — Lapins morts du Gâtinais, 6.75 ; autres catégories, 6.50 ; pigeons morts petits, 3.50 ; gros, 6.50 ; lapins vivants, 5 ; poulets morts de Bresse, 13 ; ordinaires, 11.50 ; pintades mortes, 11.

PARIS (Bourse du Commerce), 17. — *Sucres*. — Disponibles : Cours officiels, 301 et 305. Cours commercial : courant, 300 (ach.), 303 (vend.) ; prochain, 301 (ach.), 302.50 (vend.) ; mars-avril, 302 ; 4 de mars, 300 (ach.), 303 (vend.) ; 4 de mai, 303 (ach.), 304 (vend.). Ferme.

MARCHES DE LA REGION

TOURCOING, 17. — Il a été vendu aux Halles : 2000 huîtres de Marennes, 0.1375, 0.14 ; 850 kilos marée pour 2271 fr. ; 108 choux-fleurs, 1.90, 2.00 ; 180 caisses, à 0.18 ; 3268 oranges, 0.13, 0.27 ; 6 sacs endives, à 6.50 ; 10 lots raisin frais, à 20.00 ; 120 camembert, 0.40, 0.75 ; 225 fromages de brie, à 1.35 ; 117 kilos haricots secs, à 1.00 ; 34 kilos figues en caisses, à 1.20 ; 14 kilos Hollande, 8.50, 10.50 ; 100 kilos Hollande rouge, à 7.00 ; 147 kilos beurre, 15.00, 16.00 ;

VALENCIENNES, 17. — Beurre, 16 à 18.50 le kilo ; œufs, 6.00 la douzaine ; fromage blanc, 1.50 à 2.00 le kilo ; gruyère, 12.00 ; hollande, 8.00 ; maroilles, 7 à 8.00 ; camembert, 1.75 à 2.00 la boîte ; pommes de terre, 0.25 à 0.30 le kilo ; saucisses, 0.40 ; oignons, 0.30 à 0.75 ; navets, 0.40 à 0.50 ; poireaux, 0.25 à 1.00 la botte selon grosseur ; choux verts et rouges, 0.50 à 0.75 pièce ; choux-fleurs, 2.25 à 2.50 ; ails, 2.00 le kilo ; haricots, 1.00 la pinte ; pommes, 0.30 à 0.75 le kilo ; poires, 0.30 à 2.00 ; endives-scaroles, 0.50 à 1.00 pièce ; chicorée de Bruxelles, 1.50 le kilo, pissenlits, 1.50 la livre ; cresson, 0.30 à 0.60 la botte ; céleri, 0.50 à 1.00 le pied, selon grosseur ; choux de Bruxelles, 2 à 2.50 le kilo ; salsifis, 1.25 la botte ; épinards, 2.50 le kilo.

VALENCIENNES, 17 (Cote officielle de la Bourse). — Farine 1re qual., 115 ; blé blanc, 1re qual., 84.50 ; 2e qual., 82.50 ; 3e qual., 80.50 ; seigles, 68 ; escourgeons, 60 ; avoine, 1re qual., 67 ; 2e qual., 65.

Stock à l'entrepôt de Valenciennes : 8 140 sacs de sucre blanc.

MAUBEUGE. — Beurre, 17 fr. le kilo ; pommes de terre, 0.25 le kilo ; chicorée de Bruxelles, 1.75 le kilo ; laitues, 1 fr. ; endives, 0.75 ; scaroles, 0.70 ; oignons, 0.70 le kilo ; aulx, 0.25 le kilo ; haricots secs, 2 fr. le kilo ; poireaux, 0.75 le kilo ; navets, 0.50 le kilo ; carottes, 0.40 le kilo ; choux verts, 0.25 ; choux-fleurs, 3 fr. ; choux rouges, 1.25 ; choux de Bruxelles 1.50 le kilo ; poules, 15 à 20 fr. ; poulets, 12 à 18 ; poulettes, 16 à 18 ; canards, 15 à 16 ; oies, 30 fr. pièce ; pigeons, 6 fr. pièce ; lapins, 15 à 18.

Au début du marché, les œufs frais du pays se vendaient 0.50 pièce ; M. Parsy ayant fait afficher que les œufs s'étaient vendus la veille 0.25 au marché de Berlaimont, une baisse s'en est suivie et les cours se sont établis à 0.40 pièce.

BERLAIMONT, 15. — Beurre en gros, 17 fr. le kilo ; au détail, 17.50 ; œufs frais, 0.30 à 0.35 pièce ; fromages : blanc pressé, 1.25 à 1.50 ; Maroilles, 5 à 8 suivant grosseur ; pommes de terre, 3 kil. pour 1 fr. ; navets, 0.50 le kil. ; carottes, 0.25 ; oignons, 0.75 ; chicorée de Bruxelles, 2 fr. ; échalottes, 2.50 ; chicorée frisée, 0.75 pièce ; scaroles, 0.75 ; choux verts, 0.40 ; choux rouges, 3 pour 1 fr. et 1.25 ; choux-fleurs, 2.75 ; poireaux, 0.30 la botte ; salsifis, 1.25 ; cresson, 0.60 ; oranges, 4 à 6 pour 1 fr. ; mandarines, 3 et 4 pour 1 fr. ; citrons, 3 pour 1 fr. ; bananes, 0.60 pièce ; marrons, 2.50 le kilo ; noix, 4.50 ; maquereaux, 7 fr. ; rouget, 7 fr. ; merlans, 6 fr. ; cabillaud, 7.50 ; anguille, 7.50 ; raie, 7.50 ; moules, 0.75 le pot.

LE QUESNOY, 16. — Beurre en gros, 15.40 ; au détail, 16 et 17 fr. le k. ; œufs frais, 0.40 à 0.50 pièce ; fromage blanc, 2 fr. le k. ; fromage Maroilles, 5 à 8 suivant grosseur ; pommes de terre, 3 kil. pour 1 fr. ; navets, 0.50 le k. ; carottes, 0.25 ; oignons, 0.75 ; chicorée de Bruxelles, 2 fr. ; échalottes, 2.50 ; chicorée frisée, 0.75 pièces ; scaroles, 0.75 ; choux verts, 0.40 ; choux rouges, 3 pour 1 fr. et 1.05 ; choux-fleurs, 2.75 pièce ; poireaux, 0.30 la botte ; salsifis, 1.25 ; cresson, 0.60 ; oranges, 4 à 6 pour 1 fr. ; mandarines, 3 et 4 pour 1 fr. ; citrons, 3 pour 1 fr. ; bananes, 0.60 pièce ; noix, 2.50 le k. ; marrons, 4.50 ; maquereaux, 7 fr. le k. ; rougets, 7 fr. ; merlans, 6 fr. ; cabillaud, 7.50 ; anguille, 7.50 ; raie, 7.50 ; moules, 0.75 le pot ; poules, 15 à 17 fr. pièce ; poulets, 30 à 38 couple ; lapins, 15 fr.

CAMBRAI, 17. — Beurre, le kilo, 16 ; œufs frais, 0.55 ; haricots, le litre, 2.50 ; poireaux, les 4, 0.25 ; pommes de terre, le kilo, 0.35 ; carottes, 0.20 ; navets, 0.50 ; lapins, 9.50 ; poules tuées, la pièce, de 16 à 28 fr. ; poulets, 14 à 23 fr. ; pigeons, la couple, de 11 à 13 fr.

STEENVOORDE, 17. — 40 blocs de beurre, pesant 800 kilos, les deux kilos, 34 et 36 fr. ; 148 kilos de beurre en pièces, le demi-kilo, de 8 à 8.75 ; 10.000 œufs, les 26, de 10.50 à 11 ; houblon, les 50 kilos, 125 fr.

ARRAS, 17. — Beurre, la livre, de 7 à 7.50 ; Œufs frais, le quart, 9 à 10 ; Poules, la pièce, 12 à 18 ; Poulets, la couple, 20 à 32 ; Lapins, la pièce, 8 à 18 ; Pigeons, la couple, 6 à 7.50 ; canards, la pièce, 12 à 15 ; oies, la pièce, 24 à 35 ; dindes, 40 à 55 ; lapins de garenne, 6 à 8.

Marché aux vaches. — On avait amené environ 350 vaches, génisses et taureaux. Marché faible et peu actif, les cours sont difficilement maintenus, sauf sur la laitière de 1re qualité, toujours très recherchée. On vend la flamande prête ou fraîche vêlée de 2.200 à 2.800 (et même quelques-unes ont été vendues 2.900 et 3.100) ; la 2e catégorie, de 1.600 à 2.200 et la 3e catégorie de 1.000 à 1.600. Les bêtes à nourrir sont en petit nombre ; elles valent suivant âge et qualité, de 2.10 à 3.10 le kilo vivant. Le cours de la bête grasse est assez ferme ; il varie, suivant jeunesse et qualité, de 2 à 3 fr. le kilo vivant.

Marché aux porcs. — Porcelets, 150 à 250 ; coureurs, 300 à 340, suivant âge et qualité.

BRUAY, 16. — Marché assez animé ; approvisionnement important. — Beurre, la livre, 7.75 à 8.00 ; œufs, les 26, 12.00 ; camembert, la boîte, 1.75 ; gruyère, le kilo, 12.00 ; roquefort, 12.00 ; maroille, la pièce, 7.50 ; hollande, le kilo, 6 à 10.00 ; chocolat, la livre, 2.70 à 3.50.

Pommes de terre, le kilo, 0.25 ; carottes, 0.25 ; navets, 0.30 ; poireaux, la botte, 0.25 à 0.40 ; choux, la pièce, 0.25 à 0.40 ; haricots, le litre, 1.50 ; oignons, le kilo, 0.65 ; choux fleurs, la pièce, 2.50 à 3.00 ; salades, laitue, la pièce, 0.75 ; scarole, 0.75 ; ails, la tête, 0.10 ; échalottes, le kilo, 1.25.

Poules, la pièce, 12 à 16.00 ; poulets, de 11 à 18.00 ; dindes, de 40 à 50.00 ; oies, de 25 à 32.00 ; canards, de 14 à 18.00 ; pigeons, de 3 à 6.00 ; lapins domestiques, de 3 à 20.00.

Bœuf, la livre, 2.50 à 7.50 ; veau, 5 à 6.00 ; mouton, 4.50 à 6.50 ; porc frais, 5.50 à 6.00 ; cheval, 2.50 à 4.00 ; jambon, 10.00.

Anguilles, le kilo, 5.00 ; morue, 5.00 ; maque- fraîche, 3.00 ; raies, 5.00 ; hénons, les deux litres reaux, 4.00 ; merlans, 5.00 ; saumon, 6.00 ; morue 1.00 ; moules, 1.00 ; sardines, la boîte, 1.40 à 2.25 ; pommes, la livre, 0.25 ; figues, 0.90 ; oranges, la pièce, 0.20.

Bureau d'affrètement de Béthune

Séance du 27 février

Houille. — Béthune B.-Looberghe, 6.50, 1 p., 65 t. ; Béthune B.-Paris, environs, 18.00, 2 p., 280 t. ; Béthune B.-Ostricourt, 3.25, 1 p., 280 t. ; Beuvry-Coudekerque-Branche, 4.60, 1 p., 280 t. ; Béthune B.-Pont de Santes, 4.75, 1 p., 150 t. ; Béthune B.-Lille divers, 3.50, 2 p., 280 t. ; Béthune B.-Watten, 5.80, 1 p., 100 t. ; Béthune M.-Isbergues, 2.35, 2 p., 275 t. ; Béthune B.-Gravelines, 4.25, 1 p., 280 t. ; Béthune B.-Calais, divers, 4.50, 1 p., 280 t. ; Béthune M.-Paris, environ, 18.00, 1 p., 280 t.

BOURSE
LES VALEURS SUSCEPTIBLES DE HAUSSE
SONT SIGNALÉES PAR
" LES CONSEILS FINANCIERS "
JOURNAL D'INFORMATIONS FINANCIÈRES (10e ANNÉE)
Cote Alphabétique de la Bourse de Paris.
Cote des principales valeurs de Lille, Lyon, Marseille, Bruxelles.
ÉTUDES — RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX — TOUS LES TIRAGES DE VALEURS A LOTS
ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN GRATUIT
Abonnement d'Essai : UN AN 10 francs au lieu de 15 francs.
Rédaction, Administration : 1, Rue Rossini, PARIS (9e)
Publicité H. Leboeuf, Paris.

REVUE HEBDOMADAIRE

de la Bourse de Lille

La physionomie de notre marché ne s'est pas modifiée depuis huit jours ; tous les groupes continuent à faire montre d'entrain et de fermeté. Contrairement à ce qu'on aurait pu redouter, l'annonce d'un emprunt de 13 milliards et le relèvement du taux d'intérêt des Bons du Trésor n'ont eu aucune répercussion fâcheuse sur la tenue de nos valeurs. Il faut dire que les disponibilités sont tellement abondantes que des appels à l'épargne semblent pouvoir être faits, sans nuire à la Bourse. D'autre part, le public a toujours un penchant pour les valeurs à revenu variable, qu'il considère comme un abri contre la dépréciation de notre monnaie. Et puis, la situation de nos Sociétés, qui va chaque jour s'améliorant, inspire confiance. La semaine se termine par des dispositions très favorables.

Le compartiment des Charbonnages est très travaillé. Suivant la hausse des changes, la plupart des Valeurs s'inscrivent en légère reprise.

ANICHE, ANZIN et BETHUNE restent en vedette et sont recherchés aux dernières séances.

BRUAY cote 2.512, ex-coupon. L'assemblée ordinaire tenue le 14 courant à Bruay, a fixé le dividende à 60 fr., comme précédemment. Un acompte de 30 fr. ayant été mis en paiement le 15 août dernier, le solde est payable depuis le 15 février, à raison de net : 27 fr. au nominatif et 21 fr. 53 au porteur. Ce chiffre total de 60 fr. fut une déception pour de nombreux porteurs, qui avaient espéré une sensible augmentation du dividende. D'autres actionnaires avaient même escompté la distribution d'un bonis. Il semble, décidément, que la Compagnie ait adopté ce taux pour un certain temps. D'immenses travaux sont en cours : un puits n° 4 ter est presque terminé. La production du siège 4 sera de ce fait augmentée très sensiblement. Un autre puits n° 3 ter vient d'être terminé, tandis qu'un troisième, n° 7, en creusement actuellement, sera vraisemblablement en mesure de produire pour avril. On espère, en effet, atteindre le niveau du charbon en mars prochain.

Marché plus calme en COURRIERES.

CRESPIN est bien tenu. Les derniers ouvrages de l'étage à 790 mètres sont en voie d'achèvement. La production atteignit en 1922 79.745 tonnes de houille contre 68.485. La production de coke est légèrement inférieure avec 80.300 tonnes en 1922 contre 81.864 en 1921.

DOUCHY, DOURGES, ESCARPELLE et FERFAY sont résistants. Nous avons rapporté, concernant FERFAY, que des pourparlers étaient engagés entre cette Société et la Cie de Marles, en vue de l'absorption de FERFAY par cette dernière Cie. Les conditions éventuelles de cette opération n'ont pas présenté aux yeux du Conseil de FERFAY un intérêt suffisant et les pourparlers sont définitivement clos. Les conversations avec la Société des ACIERIES de PRIMPEY n'ont pas davantage abouti.

LENS cote 346, avec un marché suivi. Les travaux de reconstruction sont menés très activement. On escompte une grande augmentation de production d'ici peu.

LIEVIN est offert. Sur les 3.800 maisons que cette Société avait à reconstruire, 2.600 sont presque terminées. Les 1.200 autres le seront prochainement.

LIGNY-LEZ-AIRE est calme. Ce titre passe pour attrayant aux cours actuels. La Société possède une situation financière satisfaisante. Son portefeuille titres (fonds d'Etat) est de 5.900.000 fr. pour un capital de 6 millions.

Nouvelle hausse d'OSTRICOURT et de VICOIGNE. On remarque de bons achats sur ce dernier titre. A Vicoigne, la reconstitution est virtuellement terminée et tous les services marchent normalement. A Nœux, on travaille sans relâche à l'électrification des fosses. La remise en état des fours à coke est en voie d'achèvement. A la concession de DROCOURT, on escompte une augmentation sensible de la production pour l'année en cours. Le niveau d'eau est actuellement voisin de 685 mètres.

Les Valeurs de Pétrole sont bien tenues. Les velléités de reprise que nous signalions dans notre précédent bulletin se sont affirmées depuis lors et plusieurs titres terminent en sensible plus-value.

Marché actif en ALEXANDER, DABROWA, FINANCIERE, KARPATHES, MILANO, OMNIUM, PETROLES PREMIER et SILVA.

En ce qui concerne DABROWA, on dit que cette Société mettra au cours de 1923 environ 15 puits en forage. A cet effet, elle aurait passé un contrat de forage avec la Société Française PECHELBRONN, qui dispose d'un système de forage rapide. On compte, avec ce système, venir au pétrole dans un délai de trois ou quatre mois. La Société PECHELBRONN a déjà à Bitkow, son matériel et son personnel, et les travaux devraient être commencés au mois de février.

POLONA-SAMBOR. — Les assemblées convoquées par chacune de ces deux Sociétés pour le 23 février, auront, outre l'approbation des comptes arrêtés au 30 septembre 1922, à ratifier les conventions passées avec la Société Limanowa pour l'exploitation de leurs concessions.

Marché irrégulier en Valeurs Métallurgiques.

Hausse de SAMBRE-ET-MEUSE, ATELIERS de CONSTRUCTION du NORD de la FRANCE, CAIL, DENAIN-ANZIN et SENELLE-MAUBEUGE.

ACIERIES de FRANCE, FRANCO-BELGE de MATERIEL de CHEMIN de FER, JEUMONT et MATERIEL DE TRANSPORT baissent légèrement.

ACIERIES de LONGWY est ferme. Cette Société vient de mettre en route aux usines de la division des Forges de Sedan, un train à tôles moyennes et un train à tôles à largets.

FORGES et ACIERIES du NORD et de l'EST passe à 550. Cette Société vient de mettre en marche trois convertisseurs de fonte Thomas de 25 tonnes de fonte liquide, en remplacement des 3 convertisseurs de 17 tonnes détruits durant l'occupation. Un mélangeur de 700 tonnes de capacité destiné au remplacement de celui de 300 tonnes, également détruit, doit être mis en marche dans le courant du mois. Cinq trains de laminoirs produisent journellement environ 300 tonnes de produits finis.

Excellente tenue des Valeurs Diverses, qui inscrivent presque toutes en hausse.

AGACHE fait exception au mouvement. Ses cours se tassent. Assemblée ordinaire le 13 mars, à 2 h. 1/2, à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire. Ordre du jour habituel et projet de répartition par prélèvement sur les réserves. Assemblée extraordinaire à l'issue de l'assemblée ordinaire, avec l'ordre du jour suivant : 1° Augmentation du capital social de 24 à 30 millions par l'émission au pair de 250 fr. de 24.000 actions ordinaires à souscrire en numéraire, jouissance du 1er janvier 1923, et réservées aux actionnaires inscrits à la date du 31 mars 1923, à raison de un titre nouveau par quatre anciens ; 2° Modification éventuelle aux statuts comme conséquence de cette augmentation de capital.

TIBERGHIEN, que nous avons signalé tout spécialement à nos lecteurs la semaine dernière, vient de démarrer. La Part est l'objet de vives demandes.

CIMENTS FRANÇAIS poursuit son mouvement en avant. Il est suivi par CIMENTS du BOULONNAIS.

KUHLMANN gagne près de 100 fr. pendant la semaine.

Nouvelle plus-value de l'action Cies REUNIES des GLACES et VERRES SPECIAUX du NORD de la FRANCE. La Société procède du 15 février au 1er mars inclus, à la souscription de 11.000 actions nouvelles de 500 fr., émises au pair, jouissance 1er juillet 1923, coupon n° 13 attaché. Les propriétaires des 22.000 actions nouvelles auront, pendant ce délai, le droit de souscrire à une action nouvelle pour deux anciennes ; la libération de chaque action souscrite aura lieu par la remise de deux coupons n° 14, détachés de deux actions anciennes. Les actionnaires qui préféreraient ne pas participer à la souscription des actions nouvelles pourront, sur leur demande, recevoir en espèces 250 fr. par coupon n° 14 présenté. A partir du 19 février les négociations se feront donc ex-coupon 14.

Baisse de l'INDUSTRIELLE de VERRERIE. En même temps que son assemblée annuelle, la Société convoque, pour le 28 courant, une assemblée extraordinaire, dont l'ordre du jour comporte réduction et réaugmentation du capital.

L'action PECHELBRONN a franchi cette semaine une nouvelle étape de hausse. Lors de son introduction à la cote de Lille, nous avions signalé tout particulièrement à l'attention de nos lecteurs ce titre qui correspond à l'une de nos principales affaires industrielles de l'EST. Il faisait à l'époque 540. On cote aujourd'hui 650. Il semble que ce dernier prix soit suffisant pour le moment.

REVUE HEBDOMADAIRE

de la Bourse de Paris

La hausse générale n'a fait que s'accentuer dans le courant de la semaine dernière. Dans beaucoup de cas, les ordres d'achat nombreux ont été difficilement servis, faute d'offres. D'autre part, le nombre de titres dont les clients ont pris livraison a été considérable. Aussi s'explique-t-on très bien que les quelques vendeurs, au parquet, aient eu hâte de se racheter en vue de la liquidation de quinzaine.

Cette précaution a valu au marché une liquidation facile. Toutefois, ainsi que nous l'avons fait remarquer, l'argent pour reports a été moins abondant et son taux a été relevé assez sensiblement.

Un autre symptôme de resserrement monétaire a été constaté dans la décision prise par le Ministre des finances de relever de 1/2 % le taux de l'intérêt des Bons du Trésor et des Bons de la Défense Nationale, cependant qu'il demandait au Parlement l'autorisation d'augmenter de 13 milliards notre dette à court terme.

Comptant ainsi sur l'Epargne française, le Ministre se fera, sans doute, un devoir de la défendre, lorsque viendront en discussion les mesures préconisées en vue d'une aggravation des charges incombant aux porteurs de valeurs mobilières.

Nos RENTES se sont assez bien maintenues. Mais il est évident que le relèvement du taux de l'intérêt alloué aux Bons du Trésor sera un obstacle à la reprise des cours de nos Rentes, de même que de ceux des obligations du CREDIT NATIONAL et en général de toutes les valeurs à revenus fixes, dont les prix ne peuvent s'accroître qu'en raison de l'abaissement du taux du loyer de l'argent.

La situation apparaissant moins tendue entre Angora et les puissances alliées, une reprise s'est manifestée sur les FONDS OTTOMANS. Ceux-ci n'auront de stabilité vraie que lorsque la paix sera signée. On espère, en Bourse, que cette solution sera prochaine.

Aucun événement ne militait en faveur d'une reprise des FONDS RUSSES. Aussi ceux-ci sont-ils restés quelque peu hésitants. Quant aux autres fonds, ils ont bénéficié dans une assez large mesure de la hausse de la livre sterling et aussi des ordres d'achat de quelques capitalistes timorés qui croient ainsi se mettre à l'abri des conséquences des événements.

La tenue de nos ETABLISSEMENTS DE CREDIT a été remarquable par sa fermeté. On s'attendait à un relèvement du taux de l'escompte de la BANQUE DE FRANCE. Il n'en a rien été. Ceci semblerait démontrer que le resserrement des capitaux est plus apparent que réel.

Nos Compagnies de CHEMINS DE FER ont été quelque peu affectées par l'augmentation du taux de revenu des Bons du Trésor. Nous faisions d'ailleurs remarquer que leur marge de hausse était assez limitée. Aussi nos lecteurs ne seront-ils pas surpris de constater que les cours, conformément à nos prévisions, demeuraient quelque peu stationnaires, ainsi que ceux de leurs obligations.

On a encore constaté quelques achats en METROPOLITAIN et surtout en VOITURES à PARIS.

Les VALEURS DE NAVIGATION ont tenté quelques acheteurs, sur la publication de statistiques démontrant une reprise d'activité dans notre armement. Nous ne saurions, à cet égard, trop insister sur les conseils de prudence que nous avons donnés déjà. On a annoncé cette semaine le désarmement des bateaux des AFFRETEURS REUNIS et la fermeture de ses bureaux.

La tenue des VALEURS METALLURGIQUES a été satisfaisante, car on a confiance surtout dans leur avenir, sans tenir compte des difficultés passagères que leur suscite la situation entraînant la pénurie de coke et la hausse du charbon.

Les Constructions électriques se sont bien maintenues. La THOMSON-HOUSTON est toujours en faveur et il semble que celle-ci soit justifiée.

Les Mines métalliques ont été fort demandées. Le RIO-TINTO a néanmoins subi les variations des cours de la Livre sterling. PENARROYA est parmi celles dont le marché s'occupe le plus et sur laquelle il voit encore de la hausse. Il en est par contre dont les cours paraissent avoir dépassé de beaucoup leur valeur réelle. Tel semble être le cas de la HUANCHACA, soutenue par un groupe intéressé à la hausse, mais qui, faute de cet appui, risque fort de retomber lourdement.

Les cours de nos CHARBONNAGES ont été quelque peu discutés. On s'est ému des bruits de grève. Mais on s'est ressaisi en constatant qu'ils étaient exagérés. Et ceci n'a fait, en somme, que consolider les avances acquises en faisant changer de mains quelques titres flottants, peu nombreux d'ailleurs, car la grande majorité sont dans les portefeuilles et paraissent devoir y rester, quoi qu'il puisse arriver. Ne quittons pas ce compartiment sans signaler le succès remporté par le syndicat à la hausse de la part HERACLEE. Mais cela n'aura qu'un temps.

L'arrêt de l'activité de quelques hauts-fourneaux, en réduisant considérablement les disponibilités en résidus de déphosphorisation, permet d'escompter une demande plus considérable en phosphates naturels. Celle-ci s'est déjà bien accrue dans le courant de 1922. Aussi la faveur dont jouissent les VALEURS DE PHOSPHATES se comprend-elle aisément. La hausse de GAFSA, des PHOSPHATES DE CONSTANTINE, des PHOSPHATES TUNISIENS et des actions M'DILLA semble donc reposer sur des bases solides. Ce n'est d'ailleurs pas d'aujourd'hui que nous avons signalé ces titres à l'attention de nos lecteurs.

KUHLMANN s'est distinguée parmi les valeurs de produits chimiques avec un large marché.

SAINT-GOBAIN a été plus hésitant. La prudence du Conseil de cette dernière fait craindre que le prochain dividende ne soit pas en rapport avec les cours actuellement pratiqués.

Les Valeurs de CHAUX ET CIMENTS ont conservé une très bonne allure. POLIET et CHAUSSON a encore été très demandée.

Les VALEURS DE CAOUTCHOUC ont été plus irrégulières. On considère que l'offre des actions nouvelles de la FINANCIERE à 100 fr. est quelque peu exagérée. Les autres actions de ce groupe ont subi des réalisations.

Les VALEURS DE SUCRE ont été aussi quelque peu discutées. La hausse de la SAY a d'ailleurs atteint des sommets assez élevés pour donner le vertige à quelques porteurs. D'autant que la hausse du sucre et les raisons qui l'ont déterminée ont été assez mal accueillies dans le public.

Les VALEURS DE PETROLE ont réuni un assez bon courant de demandes. Les actions ROYAL DUTCH ont poursuivi leur avance et devant les dispositions du marché à leur égard on est fondé à croire qu'elle se poursuivra encore. La SCHELL a suivi le mouvement en dehors duquel la MEXICAN EAGLE paraît être demeurée. Les entreprises ROUMAINES ont, aussi, été très recherchées, ainsi que les Valeurs GALICIENNES. Ces dernières semblent devoir attirer l'attention. En titres russes, BAKOU et GROSNYI ont été favorisées, ainsi que la RUSSIAN OIL. Mais cette dernière est soutenue en ce moment par un groupe intéressé à la hausse, ce qui rend moins stable ses perspectives d'avance. Ce n'est pas que l'affaire en elle-même ne manque pas de présenter un certain intérêt. Seulement une avance d'une trop grande étendue ne semble pas opportune pour le moment. Il faut aussi se méfier des réclames faites en faveur de la FOREING OIL qui nous paraissent pour le moins, exagérées.

Les VALEURS D'ALIMENTATION ont conservé un marché régulier. Elles ont consolidé les avances précédemment acquises.

Les actions FOURNIER, OSTERTAG et LE BOULENGER ont eu un marché suivi, entre 4.000 et 4.300 fr., réalisant, en somme, une nouvelle avance sur leur cours moyen de la semaine dernière.

Les actions et parts TUBIZE sont toujours soutenues. Il en est de même des parts IZIEUX.

Les Valeurs de tabacs ont réuni quelques bonnes affaires. Même les TABACS OTTOMANS, dont la situation demeure encore assez imprécise, le gouvernement d'Angora ne semblant pas disposé à renouveler son contrat à la Société.

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON — CONSULTEZ LE
LE PLUS PRATIQUE — Couverture rouge
LE PLUS REPANDU DANS LA REGION DU NORD ET LA BELGIQUE
EN VENTE PARTOUT

Imprimerie du Réveil du Nord
186 bis, rue de Paris, Lille.
Le gérant : Emile [illegible]